VENTES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE. — Cour de district des États-Unis, district de la Nouvelle-Orléans. — Nous, Pierre Soulé, juge de district des États-Unis, pour le district de la Nouvelle-Orléans, ordonnons par la présente que la vente de la propriété ci-après désignée, appartenant à la succession de Jean Baptiste Lafon, soit faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, à la porte de la Cour de district des États-Unis, pour le district de la Nouvelle-Orléans, le 15 février 1847, à midi, savoir : Un terrain situé dans la paroisse d'Orléans, à la pointe de la Nouvelle-Orléans, ayant 60 pieds de face sur la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur, borné au nord-ouest par la rue Bourbon, au sud-est par la propriété de Jean Baptiste Lafon, au nord-est par la propriété de Jean Baptiste Lafon, et au sud-ouest par la propriété de Jean Baptiste Lafon, avec les bâtiments et améliorations dessus construits, et les appartenances et dépendances.

Ordonné et donné à la Nouvelle-Orléans, ce 6 janvier 1847.

PIERRE SOULÉ, Juge.

Pour copie conforme :

P. H. BERTIN, Greffier.

19-6-20-15